

MAURITANIE - FRANCE :

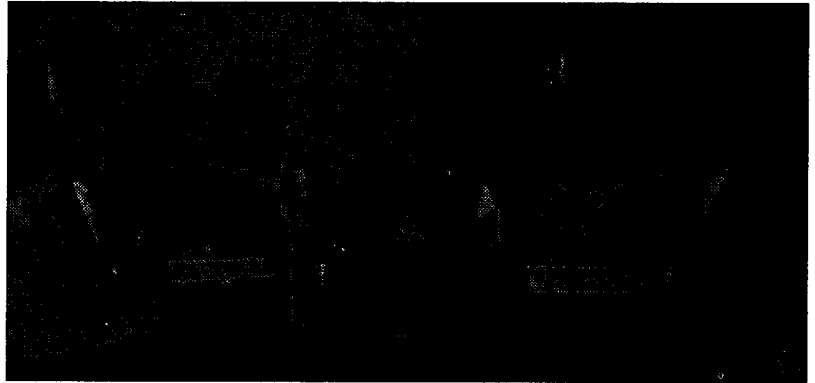
Trois accords de financements de 17.352.000 euros

La coopération mauritano-française vient d'être enrichie par la signature de trois accords de financement d'un montant de 17.352.000 euros. Le document de coopération a été signé lundi à Nouakchott par M. Mohamed Ould Abed, ministre des Affaires économiques et du Développement, SEM Patrick Nicoloso, ambassadeur de France à Nouakchott, et M. Gilles Chausse, directeur de l'Agence française de Développement, en Mauritanie.

Le premier accord porte sur un programme de renforcement des capacités de l'administration du secteur de l'Education nationale. Le deuxième accord est un contrat de désendettement-développement (C2D). Quant au troisième, il s'agit d'un accord-cadre avec l'Agence française de Développement.

A cette occasion, le ministre des Affaires économiques et du Développement a exprimé ses vifs remerciements au peuple et au gouvernement français pour "cette aide généreuse accordée à notre pays." Le ministre a indiqué que "la convention d'un montant de 5.500.000 euros, soit l'équivalent de 1.880.000 d'ouguiyas, permettra de renforcer les capacités des administrations en charge du secteur de l'Education, particulièrement celles des ordres d'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel."

Le contrat de désendettement-développement, d'un montant de 11.852.000 euros, soit l'équivalent de 4.051.000.000 ouguiyas environ, constitue l'effort bilatéral supplémentaire que la France consent à



la Mauritanie, sous forme de subvention budgétaire devant contribuer au financement du second plan d'action du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2006-2010.

M. Mohamed Ould Abed a précisé que l'affectation de cette subvention au secteur de l'éducation dénote de la priorité accordée au système éducatif sans l'essor duquel il est impossible de relever les différents défis du développement économique et social du pays et d'exploiter, de manière optimale, ses potentialités.

Par ailleurs, le ministre a rappelé que cette signature "intervient à un moment historique de la vie de notre pays qui vient de réaliser d'importantes avancées sur la voie qu'il s'est tracée depuis le changement du 3 août 2005 et qui vise la construction d'un Etat de droit fondé sur les principes de la démocratie pluraliste et de la bonne gouvernance."

Faisant allusion au scrutin du 25 juin 2006, M. Mohamed Ould Abed a, en effet, indiqué que le peuple

mauritanien "vient d'approuver massivement les amendements constitutionnels consacrant l'alternance pacifique au pouvoir, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère de stabilité politique qui permettra à l'ensemble des forces vives du pays d'apporter dans un climat de sérénité leur contribution à l'oeuvre de développement."

De son côté, l'ambassadeur de France en Mauritanie a indiqué que les "institutions financières internationales marquent leur confiance dans le redressement économique et financier engagé par la Mauritanie, en annulant la dette multilatérale". Et SEM Patrick Nicoloso d'ajouter que la France reconduit aujourd'hui son dispositif de désendettement-développement. En signant le deuxième C2D, nous allons, a-t-il dit "investir ces ressources dans l'avenir à travers la formation de la jeunesse de votre pays. C'est de notre part un encouragement et une marque de confiance dans l'avenir de votre pays."●